

Annexe 2 :

Pré-diagnostic écologique



Juillet 2026

Pré-diagnostic écologique et analyse des incidences environnementales dans le cadre d'une demande de compléments DREAL pour un projet photovoltaïque au sol sur la commune de Lézat-sur-Lèze (09)

MELVAN

116 route d'Espagne

Helios 4

31100 TOULOUSE

ECOPYR
Mathilde CASTILLON
3 rue Pablo CASALS
09000 Foix
06 34 93 26 63
ecopyr@outlook.fr
SIRET : 83242859300038

SO Naturalistes
Christophe SAVON
10 rue du Bari Long
11400 Souilhe
06 07 11 17 32
christophe.savon@sonaturalistes.com
SIRET : 92069619200011

Sommaire

Sommaire.....	2
1. Introduction.....	3
2. Présentation sommaire du projet.....	3
3. Contexte environnemental	4
3.1 Occupation du sol.....	4
3.2 ZNIEFF.....	5
3.3 Natura 2000.....	6
3.4 Zones humides et cours d'eau.....	7
3.5 Trame verte et bleue.....	8
3.6 Plans nationaux d'action	9
3.7 Autres inventaires et zones de protection	9
4. Investigations écologiques de terrain.....	9
4.1 Habitats naturels	10
4.2 Flore et faune	12
5. Analyse des incidences potentielles et définition des mesures ERC.....	14
5.1 Incidences potentielles du projet	14
5.2 Mesures d'évitement et de réduction.....	15
5.3 Incidences résiduelles.....	16
Annexe : Liste des espèces floristiques et faunistiques recensées lors des investigations du 19/06/2026.....	18

1. Introduction

Dans le cadre du développement d'un projet de centrale photovoltaïque au sol sur la commune de Lézat-sur-Lèze (Ariège), au lieu-dit « Caïchac », la société MELVAN a déposé une demande d'examen au cas par cas auprès de la DREAL Occitanie afin de déterminer si le projet devait être soumis à évaluation environnementale.

À l'issue de l'instruction, la DREAL a sollicité la transmission de compléments, portant notamment sur la réalisation d'un pré-diagnostic écologique destiné à mieux caractériser les habitats naturels, la flore et la faune présents sur le site, à évaluer les incidences potentielles du projet sur le milieu naturel et à proposer, le cas échéant, des mesures d'évitement et de réduction adaptées.

Dans ce contexte, MELVAN a confié aux bureaux d'étude ECOPYR et SO Naturalistes la réalisation du présent pré-diagnostic environnemental. Les investigations écologiques de terrain, l'analyse des habitats naturels ainsi que la cartographie des enjeux écologiques ont été réalisées par Christophe Savon (SO Naturalistes), tandis que Mathilde Castillon (ECOPYR) a assuré l'analyse des incidences potentielles du projet sur le milieu naturel, la définition des mesures d'évitement et de réduction (ERC) ainsi que la rédaction du présent rapport.

Le présent document a ainsi pour objectif d'apporter les éléments de connaissance nécessaires pour répondre aux demandes formulées par les services instructeurs et d'apprécier la compatibilité du projet avec les enjeux écologiques identifiés sur le site.

2. Présentation sommaire du projet

Le projet porté par la société MELVAN consiste en la réalisation d'une centrale photovoltaïque au sol d'une puissance installée de 999 kWc, située sur la commune de Lézat-sur-Lèze (09), au lieu-dit « Caïchac ». Le projet est implanté en zone A du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) d'Arize-Lèze.

L'objectif du projet est de produire de l'électricité à partir d'une source d'énergie renouvelable afin de contribuer aux objectifs nationaux de développement des énergies renouvelables fixés notamment par la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE).

La centrale photovoltaïque sera composée de structures métalliques supportant les modules photovoltaïques, fondées au moyen de pieux battus, limitant ainsi l'artificialisation des sols. Le projet comprendra également des onduleurs intégrant les transformateurs et les protections électriques, un poste de livraison destiné à l'injection de l'électricité produite sur le réseau public de distribution ainsi que les réseaux électriques internes reliant les différents équipements.

Le passage des câbles électriques nécessitera la réalisation de tranchées au sein de l'emprise du projet. Le raccordement au réseau public sera réalisé par le gestionnaire de réseau Enedis, dans le cadre d'une convention qui sera établie après obtention des autorisations administratives nécessaires.

Le site sera clôturé afin d'assurer la sécurité des installations. L'exploitation de la centrale est prévue pour une durée pouvant atteindre 40 ans. Durant cette période, l'installation fera l'objet d'une maintenance régulière comprenant des opérations préventives (contrôle et nettoyage des modules photovoltaïques, vérification des structures et équipements) ainsi que des interventions ponctuelles en cas de défaillance d'un équipement.

À l'issue de la période d'exploitation, l'ensemble des installations sera intégralement démantelé. Les panneaux photovoltaïques seront pris en charge par la filière spécialisée PV Cycle en vue de leur recyclage, tandis que les autres équipements seront orientés vers les filières de valorisation adaptées.

Le présent pré-diagnostic écologique porte sur l'aire d'étude définie autour du projet afin d'identifier les sensibilités environnementales susceptibles d'être concernées par son implantation et de proposer les mesures nécessaires à la prise en compte des enjeux écologiques identifiés.

3. Contexte environnemental

3.1 Occupation du sol

Le site d'étude est implanté dans un espace rural faiblement urbanisé marqué par un habitat globalement regroupé en villages. Selon la carte de l'occupation du sol (Corine Land Cover 2018) présentée en suivant, l'aire d'étude est concernée par des « terres arables hors périmètre d'irrigation » (code : 211).

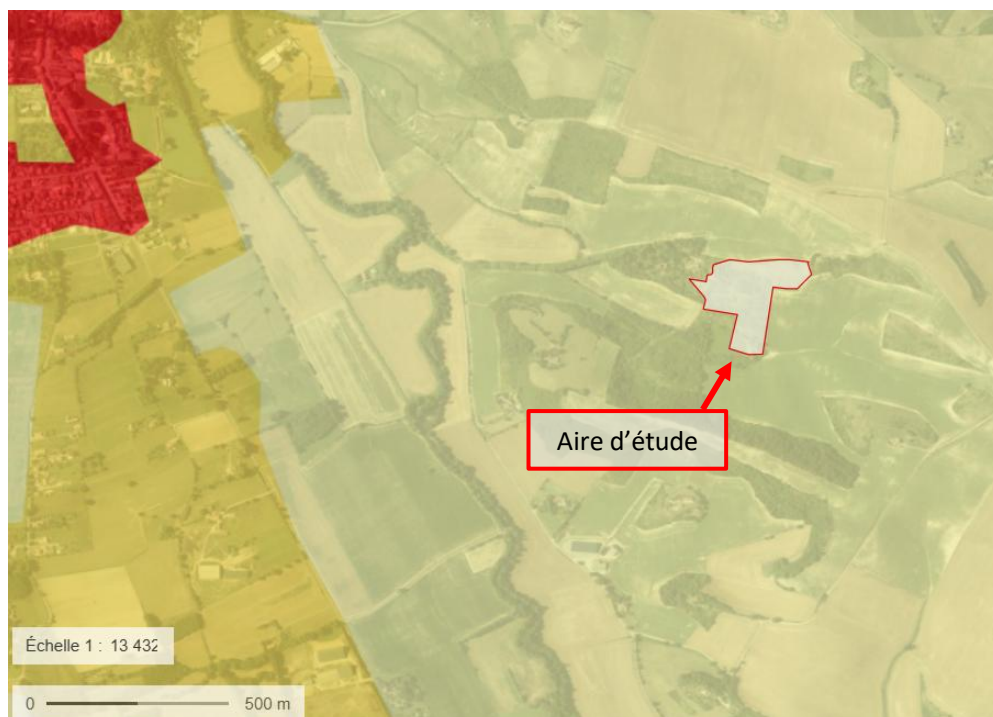
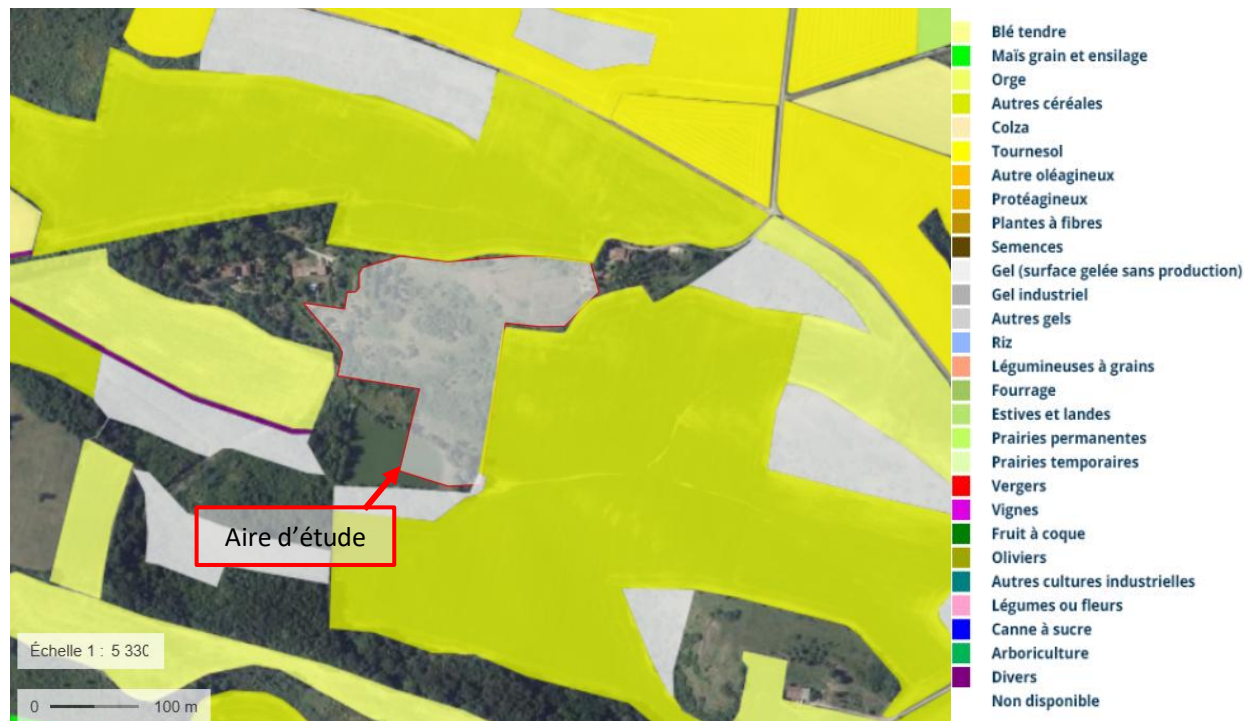


Figure 1 : Cartographie de l'occupation du sol au droit de l'aire d'étude selon la nomenclature Corine Land Cover (2018) (source : Géoportail)

D'après le Registre Parcellaire Graphique de 2024, la zone d'étude n'est pas déclarée à la PAC.



3.2 ZNIEFF

Une ZNIEFF (Zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique) est un secteur du territoire particulièrement intéressant sur le plan écologique, constituant l'habitat d'espèces animales et végétales caractéristiques du patrimoine régional.

Établi pour le compte du ministère de l'environnement depuis 1982, l'inventaire des ZNIEFF constitue l'outil principal de la connaissance scientifique du patrimoine naturel et sert de base à la politique de protection de la nature. Bien que les ZNIEFF n'appellent juridiquement aucune obligation formelle, il est nécessaire lors de l'élaboration d'un projet, de prendre en compte leur présence afin d'appréhender au mieux les éventuels impacts liés à la mise en place du projet.

On distingue deux types de ZNIEFF :

- **ZNIEFF de type I** : territoire, généralement de petite taille, qui abrite au moins une espèce ou un habitat caractéristique remarquable ou rare, justifiant d'une valeur patrimoniale plus élevée que celle du milieu environnant.
- **ZNIEFF de type II** : ensemble géographique généralement important, incluant souvent plusieurs ZNIEFF de type I, et qui désigne un ensemble naturel étendu dont les équilibres généraux doivent être respectés.

L'inventaire ZNIEFF ne constitue pas une mesure de protection juridique directe. Toutefois l'objectif principal de cet inventaire réside dans l'aide à la décision en matière d'aménagement du territoire vis à vis du principe de la préservation du patrimoine nature.

La zone d'étude n'est localisée au sein d'aucune Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF). La ZNIEFF la plus proche, « Coteaux et bois de Maressac à Caujac » (730030513), se trouve à environ 3,8 km à vol d'oiseau. Il s'agit d'une ZNIEFF de type I.

La localisation de la zone d'étude par rapport aux ZNIEFF I et II les plus proches est illustrée en suivant.



Figure 3 : Localisation de la zone d'étude par rapport aux ZNIEFF I et II les plus proches (Fond de plan : Géoportail)

3.3 Natura 2000

La directive européenne 92/43/CE du 21 mai 1992 dite "Directive Habitat", mise à jour par la directive 97/62/CE vise à conserver les habitats naturels, ainsi que la faune et flore sauvages. Les Etats ont dressé une liste de sites constituée de :

- **Zones Spéciales de Conservation (ZSC)** désignées au titre de cette directive "Habitats" ; cette directive répertorie plus de 200 types d'habitats naturels, 200 espèces animales et 500 espèces végétales présentant un intérêt communautaire et nécessitant une protection ;
- **Zones de Protection Spéciales (ZPS)** classées au titre de la directive "Oiseaux".

La zone d'étude n'est concernée par aucun site Natura 2000. Le site le plus proche se trouve à environ 11 km à vol d'oiseau. Il s'agit du site « **Garonne, Ariège, Hers, Salat, Pique et Neste** » (FR7301822), inscrit au titre de la Directive Habitat de 1992.

Compte tenu de cet éloignement, de l'absence de continuité écologique fonctionnelle entre la zone d'étude et ce site Natura 2000, ainsi que de la nature du projet (centrale photovoltaïque au sol de faible puissance), aucune incidence sur les habitats ou les espèces ayant justifié sa désignation n'est attendue.

La localisation de la zone d'étude par rapport aux sites Natura 2000 les plus proches est illustrée en suivant.



Figure 4 : Localisation de l'aire d'étude par rapport au site Natura 2000 « Garonne, Ariège, Hers, Salat, Pique et Neste » (FR7301822) (Fond de plan : Géoportail)

3.4 Zones humides et cours d'eau

Aucun cours d'eau ne traverse l'aire d'étude immédiate. En revanche, une petite étendue d'eau (plan d'eau de propriété privée) est recensée à proximité de la zone d'étude, dans sa partie sud-ouest. Cette dernière est localisée en dehors de l'aire d'étude immédiate ainsi qu'en dehors de l'aire d'étude rapprochée (50 m autour de la ZIP) ayant fait l'objet des investigations écologiques.

Les aménagements projetés étant localisés à distance de cette étendue d'eau, aucune intervention n'est prévue à son niveau et aucune incidence directe sur ce milieu n'est attendue.

Par ailleurs, les investigations naturalistes réalisées sur l'aire d'étude immédiate n'ont pas mis en évidence de zones humides au sens de la réglementation ni d'habitats humides présentant un enjeu particulier.

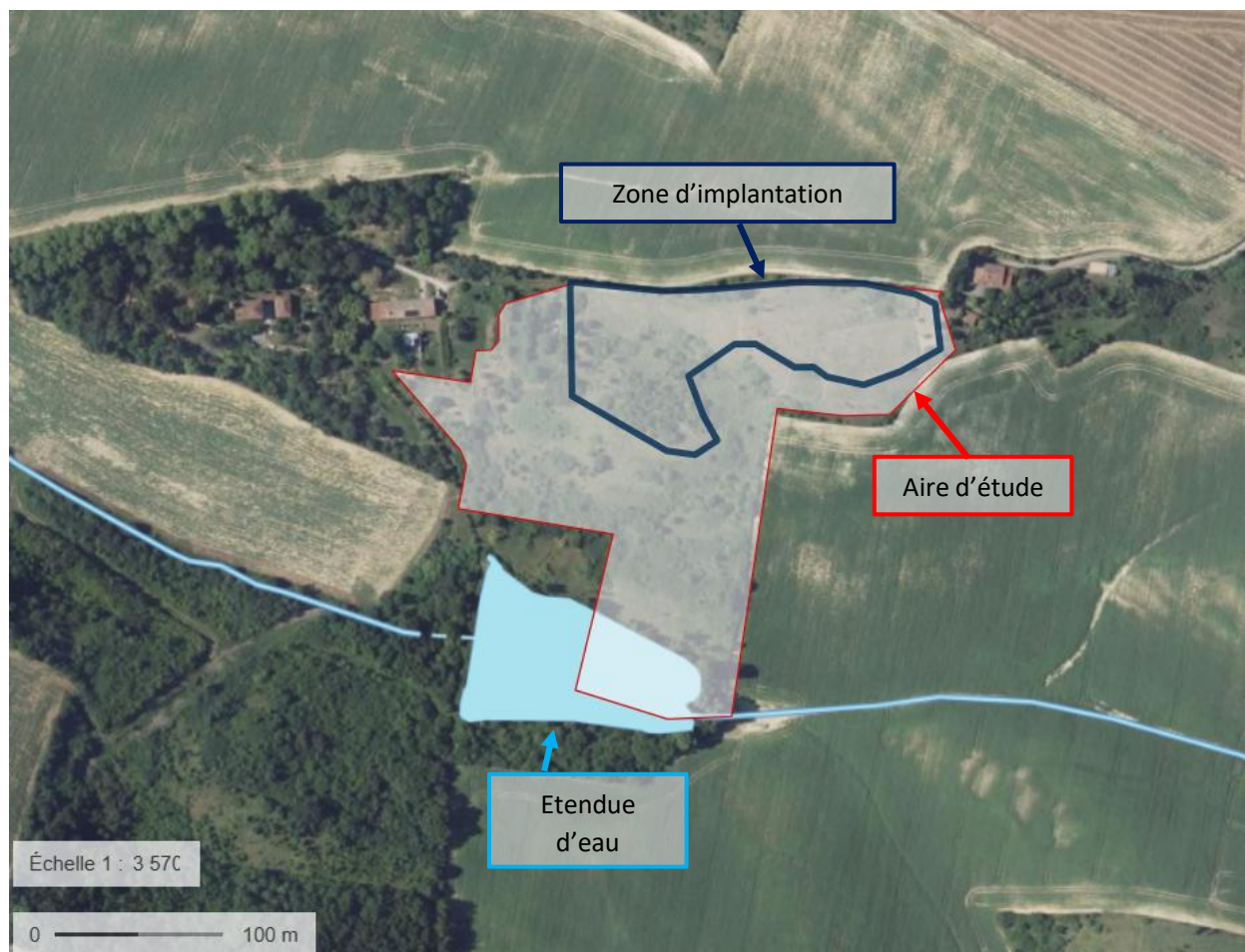


Figure 5 : Localisation de l'étendue d'eau par rapport à l'aire d'étude et la zone d'implantation (source : Géoportail)

3.5 Trame verte et bleue

Le Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE) de Midi-Pyrénées a été consulté afin d'identifier les continuités écologiques d'intérêt régional à proximité de la zone d'étude.

Aucun réservoir de biodiversité, corridor écologique ou autre élément constitutif de la Trame verte et bleue régionale n'est identifié au sein ou à proximité immédiate de l'aire d'étude.

Au regard de cette analyse, le projet n'est pas susceptible d'affecter directement une continuité écologique d'intérêt régional identifiée par le SRCE. Les enjeux écologiques identifiés relèvent essentiellement de fonctionnalités écologiques locales, de faible envergure, portées par le réseau de haies, de fourrés et de friches présentes sur le site, qui constituent des habitats favorables à la

faune commune ainsi qu'à quelques espèces présentant un enjeu de conservation modéré, comme la Pie-grièche écorcheur.

3.6 Plans nationaux d'action

Le croisement de l'aire d'étude avec les zonages des Plans Nationaux d'Actions (PNA) met en évidence son inclusion au sein du périmètre du PNA « Milan royal – Hivernage ». Par ailleurs, le périmètre du PNA « Milan royal – Domaines vitaux » est localisé à environ 700 m de la zone d'étude.

Le Milan royal (*Milvus milvus*) est une espèce protégée faisant l'objet d'un Plan National d'Actions en raison de son état de conservation défavorable. En période hivernale, il fréquente principalement les paysages agricoles ouverts pour son alimentation, tandis que les secteurs boisés sont utilisés pour le repos et la nidification.

Les investigations écologiques réalisées sur le site n'ont toutefois pas permis de contacter l'espèce. Par ailleurs, les habitats présents au sein de l'aire d'étude ne présentent pas de fonctionnalités particulières de nidification pour le Milan royal. **Au regard des caractéristiques du projet, de sa faible emprise (999 kWc) et des mesures d'évitement proposées, aucune incidence notable sur les objectifs du PNA n'est attendue.**

3.7 Autres inventaires et zones de protection

Les abords immédiats de la zone d'étude ne comprennent pas :

- De Réserve Naturelle Nationale
- De Réserve Naturelle Régionale
- De Parc National
- De Parc Naturel Régional
- De zone RAMSAR
- De Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux (ZICO)
- De forêt domaniale ou de forêt de protection
- D'Arrêté de Protection de Biotope (APPB)

4. Investigations écologiques de terrain

Les analyses bibliographiques et réglementaires présentées dans les chapitres précédents ont été réalisées à l'échelle de l'aire d'étude transmise par le maître d'ouvrage, correspondant à la parcelle cadastrale concernée par le projet. En revanche, conformément aux objectifs du pré-diagnostic écologique, les investigations de terrain ont été ciblées sur les secteurs susceptibles d'être directement ou indirectement concernés par le projet. Elles ont ainsi porté sur une aire d'étude immédiate correspondant à l'emprise prévisionnelle du projet (zone d'implantation) ainsi que sur une aire d'étude rapprochée constituée d'un tampon de 50 m autour de cette emprise.

Les investigations écologiques de terrain ont été réalisées le 19 juin 2026 par Christophe Savon (SO Naturalistes), écologue naturaliste polyvalent disposant d'une vingtaine d'années d'expérience professionnelle.

La prospection a consisté en un parcours pédestre de l'ensemble de l'aire d'étude immédiate, correspondant à la zone d'implantation prévisionnelle du projet, ainsi que de l'aire d'étude rapprochée (tampon de 50 m), permettant de caractériser les habitats naturels présents, de recenser les principales espèces floristiques et faunistiques observables à cette période de l'année et d'évaluer les fonctionnalités écologiques du site.

4.1 Habitats naturels

Les investigations ont mis en évidence une mosaïque de friches herbacées et de fourrés correspondant à un stade d'évolution de terrains anciennement cultivés. L'analyse des photographies aériennes historiques (Géoportail) montre en effet que le secteur (AER) était encore exploité en culture dans les années 1990.

Deux principaux types de friches ont été distingués :

- des friches dominées par le Fromental (*Arrhenatherum elatius*), développées sur des sols relativement profonds et enrichis ;
- des friches dominées par le Brome érigé (*Bromopsis erecta*), occupant des secteurs plus superficiels et moins enrichis.

Une attention particulière a été portée à la possible appartenance des formations dominées par le Brome érigé à l'habitat d'intérêt communautaire **"Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'emboisement sur calcaires (6210)"**.

Les observations de terrain conduisent toutefois à écarter cette hypothèse. En effet, ces formations présentent une faible diversité floristique, alors que les pelouses à Brome érigé d'intérêt communautaire sont généralement caractérisées par une flore particulièrement diversifiée, notamment riche en thérophytes et en géophytes (notamment en orchidées). Elles sont par ailleurs dépourvues des espèces caractéristiques de cet habitat (notamment *Hippocrepis comosa*, *Anthyllis vulneraria* ou *Teucrium pyrenaicum*) et comportent au contraire plusieurs espèces typiques de friches post-culturelles telles que *Galactites tomentosus* ou *Avena barbata*. Leur dynamique de végétation conduit par ailleurs vers des fourrés à prunelliers, aubépines et ronces, et non vers des formations à genévriers caractéristiques des pelouses calcicoles anciennes.

La cartographie des habitats naturels identifiés au sein de l'aire d'étude est présentée sur la figure suivante. Elle met en évidence une prédominance de friches prairiales, ponctuées de fourrés arbustifs et bordées par des cultures annuelles ainsi que quelques secteurs bâtis et jardins attenants.

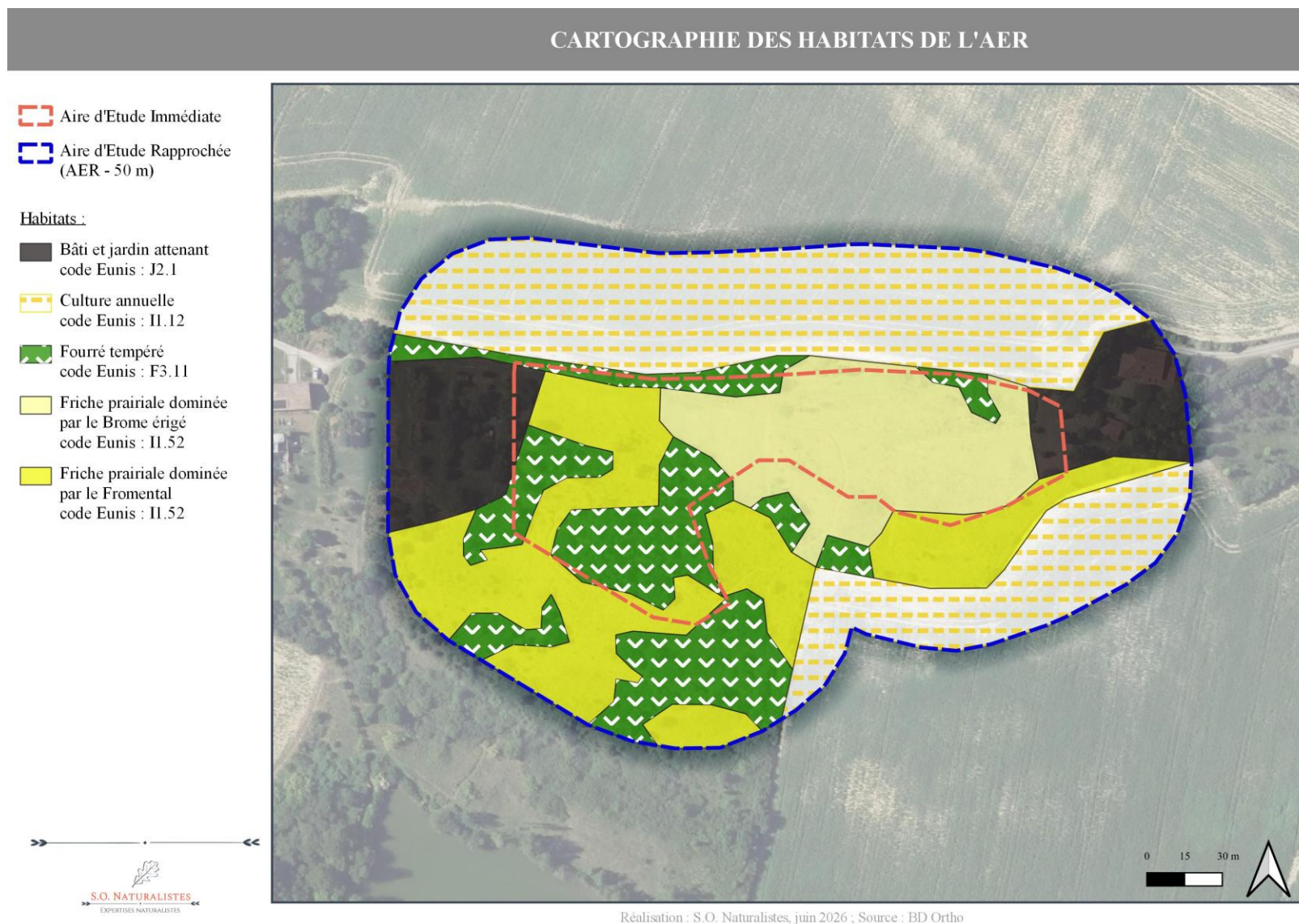


Figure 6 : Cartographie des habitats de l'aire d'étude (source : SO Naturalistes)

Au regard de cette cartographie et des observations réalisées sur le terrain, aucun habitat naturel patrimonial ou d'intérêt communautaire n'a été identifié au sein de l'aire d'étude. Les principaux enjeux écologiques sont associés aux fourrés et aux haies arbustives, qui constituent des habitats favorables à plusieurs espèces d'oiseaux, notamment à la Pie-grièche écorcheur (*Lanius collurio*). Les friches herbacées présentent quant à elles un intérêt écologique plus limité, tout en offrant localement des ressources alimentaires pour l'entomofaune et l'avifaune des milieux ouverts.

4.2 Flore et faune

Au total, **153 espèces végétales et animales** ont été recensées lors de l'inventaire mené le 19 juin 2026.. Cette richesse spécifique traduit la présence d'une mosaïque de milieux ouverts et semi-ouverts favorable à une biodiversité ordinaire relativement diversifiée, sans toutefois mettre en évidence d'espèces floristiques patrimoniales ni d'habitats naturels d'intérêt communautaire.

Concernant la flore, aucune espèce végétale protégée ou patrimoniale n'a été observée.

Les principaux enjeux écologiques concernent l'avifaune. Deux espèces présentant un enjeu de conservation modéré ont été observées :

- la **Pie-grièche écorcheur** (*Lanius collurio*), avec l'observation simultanée d'un mâle et d'une femelle, traduisant une **nidification probable** au sein ou à proximité immédiate de l'aire d'étude ;
- le **Bruant jaune** (*Emberiza citrinella*), représenté par un mâle chanteur, laissant supposer une **nidification possible** sur le secteur.

Par ailleurs, la présence de l'**Origan commun** (*Origanum vulgare*), plante-hôte et nourricière de l'Azuré du Serpolet (*Phengaris arion*), laisse envisager un potentiel d'accueil favorable à cette espèce protégée, relativement bien représentée dans le secteur. Aucun individu n'a toutefois été observé lors des prospections.

Les autres espèces recensées correspondent principalement à des espèces communes des milieux ouverts et semi-ouverts.

La figure suivante présente la localisation des principaux enjeux faunistiques identifiés au sein de l'aire d'étude. Les observations mettent en évidence des enjeux globalement **faibles à modérés**, essentiellement liés à l'avifaune. Les haies et fourrés arbustifs constituent des habitats favorables à la nidification, au repos et à l'alimentation de la Pie-grièche écorcheur, tandis que les friches herbacées riches en Origan commun présentent un intérêt potentiel pour l'Azuré du Serpolet. Aucun enjeu fort ou très fort n'a été identifié au sein de l'aire d'étude.

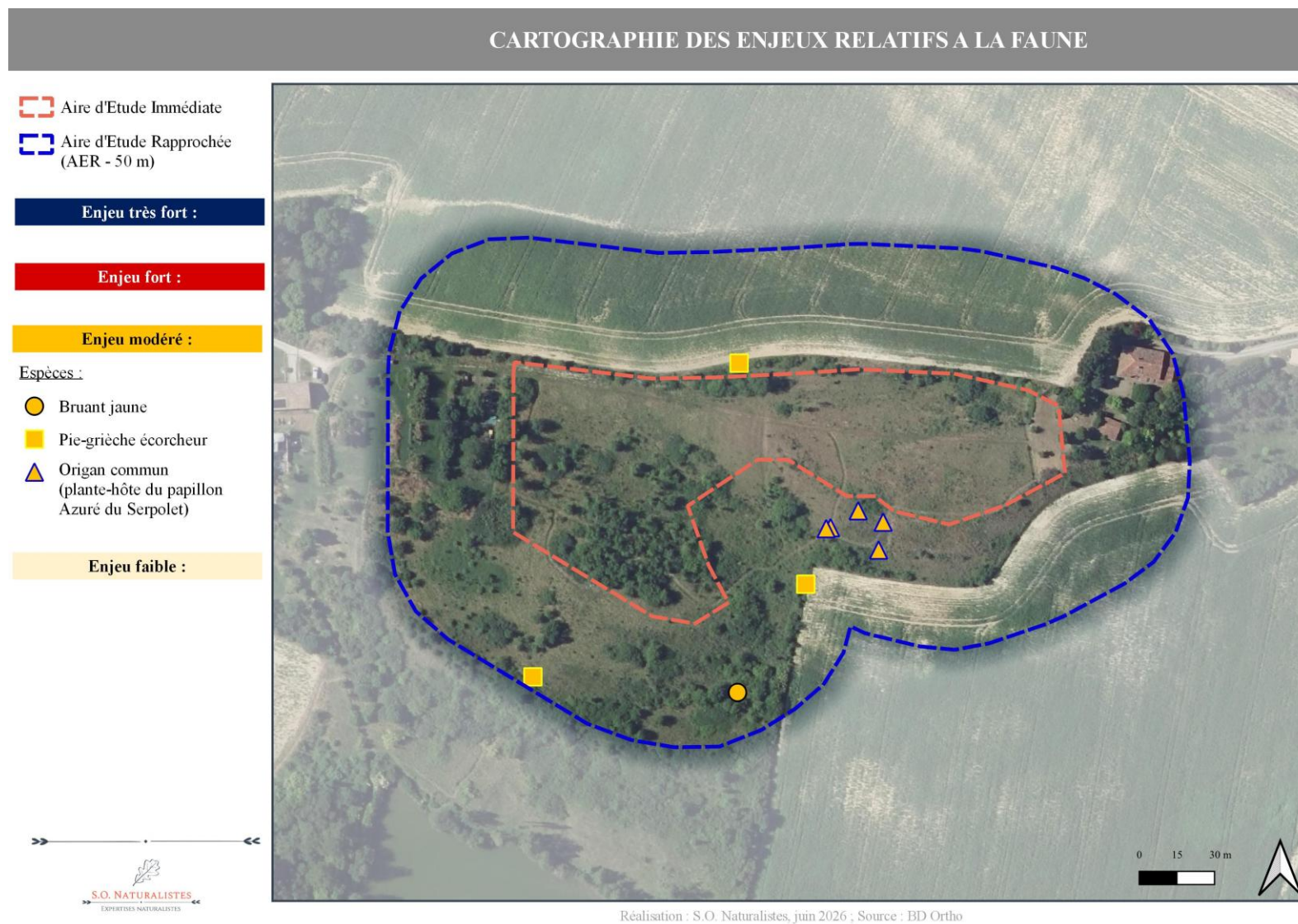


Figure 7 : Cartographie des enjeux relatifs à la faune de l'aire d'étude (source : SO Naturalistes)

La liste exhaustive des espèces floristiques et faunistiques recensées lors des investigations est présentée en Annexe 1.

5. Analyse des incidences potentielles et définition des mesures ERC

Les investigations de terrain réalisées sur le site ont permis d'identifier des enjeux écologiques globalement faibles à modérés. Aucun habitat naturel d'intérêt communautaire, aucune zone humide ni aucune espèce végétale protégée n'ont été mis en évidence au sein de l'aire d'étude.

Les principaux enjeux concernent l'avifaune, avec la présence probable de la Pie-grièche écorcheur (*Lanius collurio*), espèce protégée à enjeu de conservation modéré, ainsi que la présence possible du Bruant jaune (*Emberiza citrinella*). Par ailleurs, la présence de l'Origan commun (*Origanum vulgare*), plante-hôte de l'Azuré du Serpolet (*Phengaris arion*), confère à certains secteurs du site un intérêt potentiel pour cette espèce de papillon protégée, bien qu'aucun individu n'ait été observé lors des investigations.

5.1 Incidences potentielles du projet

En phase de travaux, les principales incidences potentielles concernent le dérangement de la faune, la destruction ponctuelle d'habitats de reproduction ainsi que la modification des habitats ouverts actuellement présents sur le site.

La réalisation du projet entraînera une perte limitée de surfaces de friches et de fourrés. Toutefois, les habitats concernés correspondent à des formations post-culturelles relativement communes, ne présentant pas d'intérêt patrimonial particulier.

L'incidence la plus notable concerne la Pie-grièche écorcheur, dont les habitats de nidification reposent sur la présence de haies et de fourrés arbustifs associés à des milieux ouverts favorables à la recherche alimentaire. Les travaux, ainsi que les opérations de débroussaillage prescrites dans le cadre des Obligations Légales de Débroussaillage (OLD), sont susceptibles d'entraîner une dégradation de ces habitats si aucune mesure spécifique n'est mise en œuvre.

Bien qu'aucun individu n'ait été observé lors des investigations, la présence de l'Origan commun, plante-hôte et nourricière de l'Azuré du Serpolet (*Phengaris arion*), confère localement un potentiel d'accueil favorable à cette espèce protégée. Une attention particulière sera donc portée à la conservation des secteurs riches en Origan commun.

Les autres espèces patrimoniales potentiellement présentes, telles que le Faucon crécerelle (*Falco tinnunculus* – donnée bibliographique en provenance de l'ANA-CEN Ariège), ne sont pas susceptibles d'être significativement affectées par le projet, les habitats de chasse étant largement représentés à l'échelle du paysage agricole environnant.

En phase d'exploitation, les incidences apparaissent plus limitées. Les centrales photovoltaïques, lorsqu'elles font l'objet d'une gestion extensive de la végétation, permettent généralement le maintien d'habitats herbacés favorables à de nombreux invertébrés et à l'avifaune des milieux ouverts.

Le raccordement électrique de la centrale sera réalisé par le gestionnaire du réseau (Enedis) en empruntant le chemin d'accès existant à la parcelle. Les investigations écologiques n'ont pas mis en évidence d'enjeu écologique particulier sur ce linéaire. Dans ces conditions, les travaux de raccordement ne sont pas susceptibles d'engendrer d'incidences significatives supplémentaires sur les habitats naturels ou les espèces recensées. Les interventions resteront limitées à une emprise déjà anthropisée, ce qui permettra de limiter les perturbations du milieu naturel.

5.2 Mesures d'évitement et de réduction

Afin de limiter les incidences du projet sur le milieu naturel, plusieurs mesures d'évitement et de réduction sont proposées.

- **ME1 - Préservation du réseau de haies et de fourrés**

Le plan d'implantation définitif devra être conçu de manière à préserver autant que possible le réseau de haies et de fourrés arbustifs présents au sein et en périphérie de la zone d'implantation. Ces éléments constituent des habitats de reproduction, des postes d'affût et des supports de chasse favorables à la Pie-grièche écorcheur. Si certaines sections de haies devaient être ponctuellement supprimées ou réduites pour des contraintes techniques, il conviendra de maintenir un linéaire suffisant de haies et de fourrés afin de conserver les fonctionnalités écologiques du site pour l'espèce. Une attention particulière sera portée au maintien de la continuité du réseau de haies, afin de préserver les déplacements de l'espèce entre les différents secteurs de chasse et de reproduction.

- **ME2 - Préservation des stations d'Origan commun**

Les secteurs présentant une forte densité d'Origan commun seront également **évités**, dans la mesure du possible, afin de conserver les potentialités d'accueil de l'Azuré du Serpolet.

- **ME3 - Balisage des secteurs évités pendant les travaux**

Les secteurs de haies conservés ainsi que les stations d'Origan commun faisant l'objet d'un évitement seront matérialisés avant le démarrage des travaux afin d'éviter toute dégradation accidentelle par les engins.

- **MR1 - Adaptation du calendrier des travaux**

Les travaux de débroussaillage, de terrassement et d'installation des équipements seront réalisés **en dehors de la période de reproduction de l'avifaune**, soit préférentiellement entre le mois d'août et la fin du mois de février. De la même manière, les opérations d'entretien des haies et fourrés conservés seront réalisées en dehors de cette période sensible. Si des interventions devaient exceptionnellement être programmées durant la période de nidification, une vérification préalable de l'absence de nidification active devra être réalisée par un écologue.

- **MR2 - Gestion écologique de la centrale**

Une **gestion extensive de la végétation** sera mise en œuvre pendant toute la durée d'exploitation de la centrale. Elle reposera sur une fauche raisonnée, réalisée préférentiellement en dehors de la période de reproduction des oiseaux, permettant de conserver une strate herbacée favorable aux insectes dont

se nourrit la Pie-grièche écorcheur. Cette gestion privilégiera le maintien d'une couverture herbacée diversifiée, sans recours aux produits phytosanitaires, avec un nombre limité d'interventions annuelles afin de préserver les fonctionnalités écologiques des milieux ouverts.

Lorsque les conditions techniques et de sécurité le permettront, une gestion par pâturage pourra être privilégiée afin de limiter les interventions mécaniques et de maintenir une végétation diversifiée.

- **MR3 - Prise en compte des Obligations Légales de Débroussaillage (OLD)**

Enfin, dans les secteurs concernés par les Obligations Légales de Débroussaillage, il est recommandé, lorsque les prescriptions réglementaires le permettent, de **maintenir des îlots arbustifs représentant environ 20 à 30 % de la surface débroussaillée**. Cette disposition permettra de conserver des habitats de reproduction favorables à la Pie-grièche écorcheur tout en respectant les exigences de sécurité incendie. Le maintien de ces îlots devra toutefois rester compatible avec les prescriptions du SDIS et les exigences réglementaires applicables en matière de prévention du risque incendie.

- **MR4 - Limitation des emprises de chantier**

Les emprises temporaires de chantier seront strictement limitées aux surfaces nécessaires à la réalisation des travaux afin d'éviter toute dégradation des habitats périphériques.

5.3 Incidences résiduelles

Sous réserve de la mise en œuvre des mesures d'évitement et de réduction proposées, les incidences résiduelles du projet sur les habitats naturels, la flore et la faune sont considérées comme **faibles**.

Les habitats impactés correspondent à des milieux ouverts communs, dépourvus d'enjeux patrimoniaux particuliers. Les principaux enjeux faunistiques pourront être préservés grâce au maintien d'un réseau suffisant de haies et de fourrés arbustifs, à la conservation des secteurs riches en Origan commun et à la mise en œuvre d'une gestion écologique extensive de la végétation.

Par ailleurs, le projet conservera environ **1,4 hectare d'habitats favorables** à la Pie-grièche écorcheur, surface compatible avec les domaines vitaux décrits pour l'espèce dans le Plan National d'Actions 2025-2034 (0,5 à 3,5 ha). Des travaux récents (Jarčuška *et al.*, 2024¹) montrent également que les centrales photovoltaïques gérées de manière extensive peuvent constituer des territoires de chasse favorables à cette espèce. Cette observation est cohérente avec les retours d'expérience de terrain de SO Naturalistes, illustrés par la photographie ci-dessous montrant un couple de Pie-grièche écorcheur utilisant la clôture d'une centrale photovoltaïque comme poste d'affût.

¹ Jarčuška, B., Gálffyová, M., Schnürmacher, R., Baláz, M., Mišík, M., Repel, M., Fulín, M., Kerestúr, D., Lackovičová, Z., Mojžiš, M., Zámečník, M., Kaňuch, P. & Krištín, A. 2024. Solar parks can enhance bird diversity in agricultural landscape. *Journal of Environmental Management* 351 : 1-12.



Figure 8 : Couple de Pie-grièche écorcheur (*Lanius collurio*) utilisant la clôture d'une centrale photovoltaïque comme poste d'affût et de chasse. Cette observation illustre la capacité de l'espèce à fréquenter ce type d'aménagement lorsque des habitats favorables (haies, fourrés et prairies gérées extensivement) sont maintenus à proximité. (source : Christophe Savon (SO Naturalistes), 2023)

Au regard des enjeux écologiques identifiés, des caractéristiques du projet et des mesures d'évitement et de réduction proposées, les fonctionnalités écologiques locales devraient être maintenues. Les habitats favorables à la reproduction et à l'alimentation de la Pie-grièche écorcheur seront majoritairement conservés grâce au maintien d'un réseau de haies et de fourrés ainsi qu'à une gestion extensive des espaces herbacés sous les panneaux. Les potentialités d'accueil de l'Azuré du Serpolet seront quant à elles préservées par l'évitement des secteurs riches en Origan commun.

Au regard des investigations réalisées et sous réserve de l'application des mesures proposées, le projet apparaît compatible avec le maintien des fonctionnalités écologiques du site et ne devrait pas engendrer d'incidences résiduelles significatives sur le milieu naturel. En l'état des connaissances acquises dans le cadre du présent pré-diagnostic, les impacts résiduels ne sont pas susceptibles de remettre en cause l'état de conservation des espèces recensées sur le site ni de nécessiter la mise en œuvre de mesures compensatoires.

Annexe : Liste des espèces floristiques et faunistiques recensées lors des investigations du 19/06/2026

REGNE	ESPECE	CD-RÉ	ESPECE	GROUPE	ORDRE	FAMILLE
Plantae	Abietinella abietina (Hedw.) M.Fleisch., 1922	5422		Mousses	Hypnales	Thuidiaceae
Plantae	Acer campestre L., 1753	79734	Érable champêtre, Acérais	Angiospermes	Sapindales	Sapindaceae
			Achillée millefeuille, Herbe au charpentier, Sourcils-de-			
Plantae	Achillea millefolium L., 1753	79908	Vénus, Millefeuille, Chiendent rouge	Angiospermes	Asterales	Asteraceae
Plantae	Agrimonia eupatoria L., 1753	80410	Aigremoine eupatoire, Francormier	Angiospermes	Rosales	Rosaceae
Plantae	Allium ampeloprasum L., 1753	81313	Ail faux poireau, Carambole, Poireau des vignes Poireau	Angiospermes	Asparagales	Amaryllidaceae
			Anacamptide pyramidale, Orchis pyramidal, Anacamptis			
Plantae	Anacamptis pyramidalis (L.) Rich., 1817	82288	pyramidal, Anacamptide en pyramide	Angiospermes	Asparagales	Orchidaceae
Plantae	Andryala integrifolia L., 1753	82562	Andryale à feuilles entières, Andryale sinueuse	Angiospermes	Asterales	Asteraceae
Plantae	Anisantha madritensis (L.) Nevski, 1934	82753	Anisanthe de Madrid, Brome de Madrid	Angiospermes	Poales	Poaceae
Plantae	Arenaria serpyllifolia L., 1753	83653	Sabline à feuilles de serpolet, Sabline des murs	Angiospermes	Caryophyllales	Caryophyllaceae
Plantae	Arrhenatherum elatius (L.) P.Beauv. ex J.Presl & C.Presl, 18	83912	Fromental élevé, Avoine élevée, Fromental, Fénasse, Ray-	Angiospermes	Poales	Poaceae
Plantae	Arum italicum Mill., 1768	84110	Gouet d'Italie, Pied-de-veau, Arum d'Italie	Angiospermes	Alismatales	Araceae
Plantae	Avena barbata Pott ex Link, 1799	85208	Avoine barbue	Angiospermes	Poales	Poaceae
Plantae	Blackstonia perfoliata (L.) Huds., 1762	86087	Blackstonie perfoliée, Chlorette, Chlore perfoliée	Angiospermes	Gentianales	Gentianaceae
Plantae	Brachypodium rupestre (Host) Roem. & Schult., 1817	86301	Brachypode rupestre, Brachypode des rochers	Angiospermes	Poales	Poaceae
Plantae	Brachypodium sylvaticum (Huds.) P.Beauv., 1812	86305	Brachypode des forêts, Brachypode des bois, Brome des	Angiospermes	Poales	Poaceae
Animalia	Brintesia circe (Fabricius, 1775)	53367	Silène (Le), Circé (Le)	Insectes	Lepidoptera	Nymphalidae
Plantae	Bromopsis erecta (Huds.) Fourr., 1869	86512	Brome érigé, Brome dressé, Faux brome érigé, Faux brome	Angiospermes	Poales	Poaceae
Plantae	Campanula rapunculus L., 1753	87712	Campanule raiponce	Angiospermes	Asterales	Campanulaceae
Animalia	Capnodis tenebrionis (Linnaeus, 1761)	222120	Capnode du Pêcher	Insectes	Coleoptera	Buprestidae
Animalia	Carduelis carduelis (Linnaeus, 1758)	4583	Chardonneret élégant	Oiseaux	Passeriformes	Fringillidae
Plantae	Carex divulsa Stokes, 1787	88483	Laïche écartée	Angiospermes	Poales	Cyperaceae
Plantae	Carex flacca Schreb., 1771	88510	Laïche glauque	Angiospermes	Poales	Cyperaceae
Plantae	Carex pendula Huds., 1762	88766	Laïche à épis pendants, Laïche pendante	Angiospermes	Poales	Cyperaceae
Plantae	Carex spicata Huds., 1762	88885	Laïche en épi	Angiospermes	Poales	Cyperaceae
Plantae	Carlina vulgaris L., 1753	89180	Carlina commune, Chardon doré	Angiospermes	Asterales	Asteraceae
Animalia	Carpocoris mediterraneus atlanticus Tamanini, 1958	252368		Insectes	Hemiptera	Pentatomidae
Plantae	Catapodium rigidum (L.) C.E.Hubb., 1953	89338	Catapode rigide, Pâturin rigide, Desmazérie rigide	Angiospermes	Poales	Poaceae
			Centauree trompeuse, Centaurée décevante, Centaurée de			
			Debeaux, Centaurée des prés, Centaurée du Roussillon,			
Plantae	Centaurea decipiens Thuill., 1799	89579	Centauree des bois, Centaurée d'Endress, Centaurée à	Angiospermes	Asterales	Asteraceae
Animalia	Cepaea nemoralis (Linnaeus, 1758)	64248	Escargot des haies	Gastéropodes	Stylommatophora	Helicidae
Animalia	Cernuella neglecta (Draparnaud, 1805)	163321	Caragouille élargie	Gastéropodes	Stylommatophora	Geomitridae
Animalia	Cicadetta petryi Schumacher, 1924	241097	Cigalette à ailes courtes (la)	Insectes	Hemiptera	Cicadidae
Plantae	Cichorium intybus L., 1753	91169	Chicorée sauvage, Chicorée amère, Barbe-de-capucin	Angiospermes	Asterales	Asteraceae
Animalia	Circaetus gallicus (Gmelin, 1788)	2873	Circaète Jean-le-Blanc	Oiseaux	Accipitriformes	Accipitridae
Plantae	Cirsium vulgare (Savi) Ten., 1838	91430	Cirse commun, Cirse à feuilles lancéolées, Cirse lancéolé	Angiospermes	Asterales	Asteraceae
Plantae	Clematis vitalba L., 1753	91886	Clématite des haies, Clématite vigne blanche, Herbe aux	Angiospermes	Ranunculales	Ranunculaceae
Plantae	Clinopodium vulgare L., 1753	91912	Clinopode commun, Calament clinopode, Sarriette	Angiospermes	Lamiales	Lamiaceae
Animalia	Coenonympha pamphilus (Linnaeus, 1758)	53623	Fadet commun (Le), Procris (Le), Petit Papillon des foins (Le),	Insectes	Lepidoptera	Nymphalidae
Animalia	Columba palumbus Linnaeus, 1758	3424	Pigeon ramier	Oiseaux	Columbiformes	Columbidae
Plantae	Convolvulus arvensis L., 1753	92302	Liseron des champs, Vrillette, Petit liseron	Angiospermes	Solanales	Convolvulaceae
Animalia	Cornu aspersum (O.F. Müller, 1774)	199863	Escargot petit-gris	Gastéropodes	Stylommatophora	Helicidae
Plantae	Cornus sanguinea L., 1753	92501	Cornouiller sanguin, Sanguine, Cornouiller femelle	Angiospermes	Cornales	Cornaceae
Plantae	Coronilla scorpioides (L.) W.D.J. Koch, 1837	92536	Coronille scorpion, Coronille faux scorpion, Queue-de-	Angiospermes	Fabales	Fabaceae
Animalia	Coturnix coturnix (Linnaeus, 1758)	2996	Caille des blés	Oiseaux	Galliformes	Phasianidae
Plantae	Crataegus monogyna Jacq., 1775	92876	Aubépine à un style, Épine noire, Bois de mai, Aubépine	Angiospermes	Rosales	Rosaceae
Plantae	Dactylis glomerata L., 1753	94207	Dactyle aggloméré, Pied-de-poule	Angiospermes	Poales	Poaceae
Plantae	Daucus carota L., 1753	94503	Carotte sauvage, Carotte commune, Daucus carotte	Angiospermes	Apiales	Apiaceae
Animalia	Decticus albifrons (Fabricius, 1775)	65688	Dectique à front blanc, Sauterelle à front blanc	Insectes	Orthoptera	Tettigoniidae
			Dioscorée commune, Tamier commun, Herbe aux femmes			
Plantae	Dioscorea communis (L.) Caddick & Wilkin, 2002	611652	battues, Taminier, Sceau-de-Notre-Dame	Angiospermes	Dioscoreales	Dioscoreaceae
Plantae	Dipsacus fullonum L., 1753	95149	Cardère à foulon, Cabaret des oiseaux, Cardère sauvage	Angiospermes	Dipsacales	Caprifoliaceae
Plantae	Echium vulgare L., 1753	95793	Vipérine commune, Vipérine vulgaire	Angiospermes	Boraginales	Boraginaceae
Animalia	Emberiza calandra Linnaeus, 1758	4686	Bruant proyer	Oiseaux	Passeriformes	Emberizidae
Animalia	Emberiza cirius Linnaeus, 1766	4659	Bruant zizi	Oiseaux	Passeriformes	Emberizidae
Animalia	Emberiza citrinella Linnaeus, 1758	4657	Bruant jaune	Oiseaux	Passeriformes	Emberizidae
Plantae	Eryngium campestre L., 1753	97141	Panicaut champêtre, Chardon Roland	Angiospermes	Apiales	Apiaceae
Animalia	Euchorthippus elegantulus Zeuner, 1940	240287		Insectes	Orthoptera	Acrididae
Plantae	Euphorbia peplus L., 1753	97609	Euphorbe péplus, Euphorbe des jardins, Euphorbe omblette,	Angiospermes	Malpighiales	Euphorbiaceae
			Cotonnière pyramidale, Cotonnière spatulée, Cotonnière à			
Plantae	Filago pyramidata L., 1753	98699	feuilles spatulées, Cotonnière en pyramide	Angiospermes	Asterales	Asteraceae
Plantae	Foeniculum vulgare Mill., 1768	98756	Fenouil commun, Lani, Anis doux, Fenouil	Angiospermes	Apiales	Apiaceae
Plantae	Fraxinus angustifolia Vahl, 1804	98910	Frêne à feuilles étroites	Angiospermes	Lamiales	Oleaceae

MELVAN –Pré-diagnostic environnemental pour le projet photovoltaïque de Caïchac à Lézat-sur-Lèze (09)

Animalia	Fringilla coelebs Linnaeus, 1758	4564	Pinson des arbres	Oiseaux	Passeriformes	Fringillidae
Plantae	Frullania dilatata (L.) Dumort., 1835	6677		Hépatiques et Anth	Porellales	Frullaniaceae
Plantae	Galactites tomentosus Moench, 1794	99224	Galactitès tomenteux, Galactitès élégant, Centaurée galactitès, Centaurée tomenteuse	Angiospermes	Asterales	Asteraceae
Plantae	Galium aparine L., 1753	99373	Gaillet gratteron, Herbe collante, Gratteron	Angiospermes	Gentianales	Rubiaceae
Plantae	Galium mollugo L., 1753	99473	Gaillet commun, Gaillet Mollugine, Caille-lait blanc	Angiospermes	Gentianales	Rubiaceae
Plantae	Geum urbanum L., 1753	100225	Benoîte des villes, Benoîte commune, Herbe de saint Benoît	Angiospermes	Rosales	Rosaceae
Animalia	Graphosoma italicum (O.F. Müller, 1766)	51610	Punaise arlequin	Insectes	Hemiptera	Pentatomidae
Animalia	Gryllus campestris Linnaeus, 1758	65910	Grillon champêtre, Grillon des champs, Gril, Riquet,	Insectes	Orthoptera	Gryllidae
Animalia	Helicella itala (Linnaeus, 1758)	64230	Hélicelle trompette, Hélicelle des bruyères, le grand-ruban	Gastéropodes	Stylommatophora	Geomitridae
Plantae	Helminthotheca echinoides (L.) Holub, 1973	101210	Picride fausse vipérine, Helminthothèque fausse vipérine,	Angiospermes	Asterales	Asteraceae
Plantae	Himantoglossum hircinum (L.) Spreng., 1826	102797	Himantoglosse bouc, Orchis bouc, Himantoglosse à odeur	Angiospermes	Asparagales	Orchidaceae
Plantae	Homalothecium lutescens (Hedw.) H.Rob., 1962	5878		Mousses	Hypnales	Brachytheciaceae
Plantae	Hypericum perforatum L., 1753	103316	Millepertuis perforé, Herbe de la Saint-Jean	Angiospermes	Malpighiales	Hypericaceae
Animalia	Iphiclidus podalirius (Linnaeus, 1758)	54475	Flambé (Le)	Insectes	Lepidoptera	Papilionidae
Plantae	Jacobaea vulgaris Gaertn., 1791	610646	Jacobée commune, Sénéçon jacobée, Herbe de Saint-	Angiospermes	Asterales	Asteraceae
Plantae	Knautia arvensis (L.) Coult., 1828	104516	Knautie des champs, Oreille-d'âne	Angiospermes	Dipsacales	Caprifoliaceae
Animalia	Lanius collurio Linnaeus, 1758	3807	Pie-grièche écorcheur	Oiseaux	Passeriformes	Laniidae
Plantae	Lapsana communis L., 1753	105017	Lampagne commune, Lastron marron, Herbe aux mamelles	Angiospermes	Asterales	Asteraceae
Plantae	Lathyrus hirsutus L., 1753	105201	Gesse hérissée, Gesse hirsute	Angiospermes	Fabales	Fabaceae
Plantae	Lathyrus nissolia L., 1753	105232	Gesse de Nissolle, Gesse graminée, Gesse sans vrilles	Angiospermes	Fabales	Fabaceae
Animalia	Lepus europaeus Pallas, 1778	61678	Lièvre d'Europe	Mammifères	Lagomorpha	Leporidae
Plantae	Leucanthemum ircutianum DC., 1838	105795	Marguerite d'Irkutsk	Angiospermes	Asterales	Asteraceae
Plantae	Linum strictum L., 1753	106342	Lin raide, Lin droit, Lin à tige raide	Angiospermes	Malpighiales	Linaceae
Plantae	Linum usitatissimum L., 1753	106349	Lin cultivé, Lin, Lin commun	Angiospermes	Malpighiales	Linaceae
Plantae	Lotus corniculatus L., 1753	106653	Lotier corniculé, Pied-de-poule, Sabot-de-la-mariée	Angiospermes	Fabales	Fabaceae
Animalia	Luscinia megarhynchos C.L. Brehm, 1831	4013	Rossignol philomèle	Oiseaux	Passeriformes	Muscicapidae
Plantae	Lysimachia arvensis (L.) U.Manns & Anderb., 2009	610909	Lysimache des champs, Mouron, Mouron des champs,	Angiospermes	Ericales	Primulaceae
Plantae	Malva setigera K.F.Schimp. & Spenn., 1829	107313	Mauve hérissée, Mauve hirsute, Guimauve hérissée	Angiospermes	Malvales	Malvaceae
Plantae	Medicago lupulina L., 1753	107649	Luzerne lupuline, Minette	Angiospermes	Fabales	Fabaceae
Plantae	Medicago minima (L.) L., 1754	107658	Luzerne naine, Luzerne minime, Petite luzerne	Angiospermes	Fabales	Fabaceae
Plantae	Medicago orbicularis (L.) Bartal., 1776	107677	Luzerne orbiculaire	Angiospermes	Fabales	Fabaceae
Plantae	Medicago polymorpha L., 1753	107689	Luzerne polymorphe, Luzerne à fruits nombreux	Angiospermes	Fabales	Fabaceae
Plantae	Melilotus albus Medik., 1787	107886	Mélicot blanc	Angiospermes	Fabales	Fabaceae
Animalia	Merops apiaster Linnaeus, 1758	3582	Guépier d'Europe	Oiseaux	Coraciiformes	Meropidae
Plantae	Ononis spinosa L., 1753	110236	Bugrane épineuse, Arrête-boeuf	Angiospermes	Fabales	Fabaceae
Plantae	Ophrys apifera Huds., 1762	110335	Ophrys abeille	Angiospermes	Asparagales	Orchidaceae
Plantae	Origanum vulgare L., 1753	111289	Origan commun, Marjolaine sauvage	Angiospermes	Lamiales	Lamiaceae
Animalia	Oriolus oriolus (Linnaeus, 1758)	3803	Loriot d'Europe, Loriot jaune	Oiseaux	Passeriformes	Oriolidae
Plantae	Oxyrrhynchium hians (Hedw.) Loeske, 1907	434439		Mousses	Hypnales	Brachytheciaceae
Plantae	Pallenis spinosa (L.) Cass., 1825	112065	Pallénide épineuse, Pallénis épineux, Astérolide épineuse	Angiospermes	Asterales	Asteraceae
Animalia	Passer domesticus (Linnaeus, 1758)	4525	Moineau domestique	Oiseaux	Passeriformes	Passeridae
Animalia	Phylloscopus collybita (Vieillot, 1817)	4280	Pouillot véloce	Oiseaux	Passeriformes	Phylloscopidae
Animalia	Pieris brassicae (Linnaeus, 1758)	54342	Piérade du Chou (La), Grande Piérade du Chou (La), Papillon	Insectes	Lepidoptera	Pieridae
Plantae	Pilosella officinarum F.W.Schultz & Sch.Bip., 1862	113525	Piloselle officinale, Épervière piloselle	Angiospermes	Asterales	Asteraceae
Plantae	Plantago lanceolata L., 1753	113893	Plantain lancéolé, Petit plantain, Herbe Caroline, Ti-plantain	Angiospermes	Lamiales	Plantaginaceae
Plantae	Plantago media L., 1753	113906	Plantain moyen	Angiospermes	Lamiales	Plantaginaceae
Animalia	Platycnemis latipes Rambur, 1842	65182	Agrion blanchâtre	Insectes	Odonata	Platycnemididae
Animalia	Polyommatus icarus (Rottemburg, 1775)	54279	Azuré de la Bugrane (L'), Argus bleu (L'), Azuré d'Icare (L'), Icare (L'), Lycène Icare (Le), Argus Icare (L')	Insectes	Lepidoptera	Lycaenidae
Plantae	Poterium sanguisorba L., 1753	115789	Potérium sanguisorbe, Pimprenelle à fruits réticulés, Petite	Angiospermes	Rosales	Rosaceae
Plantae	Prunella laciniata (L.) L., 1763	115998	Brunelle laciniée, Brunelle blanche	Angiospermes	Lamiales	Lamiaceae
Plantae	Prunella vulgaris L., 1753	116012	Herbe Catois	Angiospermes	Lamiales	Lamiaceae
Plantae	Prunus spinosa L., 1753	116142	Prunier épineux, Épine noire, Prunellier, Pelossier	Angiospermes	Rosales	Rosaceae
Plantae	Pseudoscleropodium purum (Hedw.) M.Fleisch., 1923	5922		Mousses	Hypnales	Brachytheciaceae
Animalia	Pyrgus malvoides (Elwes & Edwards, 1897)	219744	Tacheté austral (Le), Hespérie de l'Aigremoine (L'), Hespérie	Insectes	Lepidoptera	Hesperiidae
Animalia	Pyrrhosoma nymphula (Sulzer, 1776)	65101	Petite nymphe au corps de feu (La)	Insectes	Odonata	Coenagrionidae
Plantae	Quercus pubescens Willd., 1796	116751	Chêne pubescent, chêne humble	Angiospermes	Fagales	Fagaceae
Animalia	Rhagonycha fulva (Scopoli, 1763)	11585	Téléphore fauve	Insectes	Coleoptera	Cantharidae
Plantae	Robinia pseudoacacia L., 1753	117860	Robinier faux-acacia, Acacia blanc, Robinier, Robinier faux	Angiospermes	Fabales	Fabaceae
Plantae	Rosa agrestis Savi, 1798	117986	Rosier agreste, Rosier des haies, Églantier agreste	Angiospermes	Rosales	Rosaceae
Plantae	Rumex acetosa L., 1753	119418	Oseille, Oseille commune, Surelle	Angiospermes	Caryophyllales	Polygonaceae
Animalia	Ruspolia nitidula (Scopoli, 1786)	65882	Conocéphale gracieux, Conocéphale mandibulaire	Insectes	Orthoptera	Tettigoniidae
Animalia	Saxicola rubicola (Linnaeus, 1766)	199425	Tarier pâtre	Oiseaux	Passeriformes	Muscicapidae
Plantae	Scabiosa atropurpurea L., 1753	121316	Scabieuse pourpre noir, Scabieuse pourpre foncé, Scabieuse des jardins, Sixalix pourpre noir	Angiospermes	Dipsacales	Caprifoliaceae
Plantae	Schedonorus arundinaceus (Schreb.) Dumort., 1824	717533	Schédonore roseau, Fétuque roseau, Fétuque faux roseau	Angiospermes	Poales	Poaceae
Plantae	Serapias vomeracea (Burm.f.) Briq., 1910	122837	Sérapias en soc, Sérapias à labelle long, Sérapias à labelle	Angiospermes	Asparagales	Orchidaceae
Plantae	Sherardia arvensis L., 1753	123164	Shérardie des champs, Rubéole des champs, Gratteron	Angiospermes	Gentianales	Rubiaceae
Plantae	Silene latifolia Poir., 1789	123522	Silène à feuilles larges, Silène à larges feuilles, Compagnon	Angiospermes	Caryophyllales	Caryophyllaceae
Animalia	Sturnus vulgaris Linnaeus, 1758	4516	Étourneau sansonnet	Oiseaux	Passeriformes	Sturnidae
Animalia	Sylvia atricapilla (Linnaeus, 1758)	4257	Fauvette à tête noire	Oiseaux	Passeriformes	Sylviidae
Animalia	Sylvia communis Latham, 1787	4252	Fauvette grisette	Oiseaux	Passeriformes	Sylviidae

MELVAN –Pré-diagnostic environnemental pour le projet photovoltaïque de Caïchac à Lézat-sur-Lèze (09)

Animalia	Tessellana tessellata (Charpentier, 1825)	837838	Decticelle carroyée, Dectique marqueté	Insectes	Orthoptera	Tettigoniidae
Animalia	Tettigettalna argentata (Olivier, 1791)	701438	Cigarette argentée (la)	Insectes	Hemiptera	Cicadidae
Animalia	Tettigonia viridissima (Linnaeus, 1758)	65774	Tettigonie verte, Sauterelle à coutelas	Insectes	Orthoptera	Tettigoniidae
Animalia	Thymelicus acteon (Rottemburg, 1775)	53320	Hespérie du Chiendent (L'), Hespérie Actéon (L'), Actéon (L')	Insectes	Lepidoptera	Hesperiidae
Animalia	Tibicina haematodes (Scopoli, 1763)	51916	Cigale rouge (la)	Insectes	Hemiptera	Cicadidae
Plantae	Torilis arvensis (Huds.) Link, 1821	126846	Torilide des champs, Torilis des champs	Angiospermes	Apiales	Apiaceae
Plantae	Torilis nodosa (L.) Gaertn., 1788	126865	Torilide noueuse, Torilis à fleurs glomérulées, Torilis	Angiospermes	Apiales	Apiaceae
Plantae	Trifolium campestre Schreb., 1804	127259	Trèfle champêtre, Trèfle champêtre, Trèfle jaune, Trance	Angiospermes	Fabales	Fabaceae
Plantae	Trifolium pratense L., 1753	127439	Trèfle des prés, Trèfle violet	Angiospermes	Fabales	Fabaceae
Plantae	Trifolium repens L., 1753	127454	Trèfle rampant, Trèfle blanc, Trèfle de Hollande	Angiospermes	Fabales	Fabaceae
Plantae	Trifolium scabrum L., 1753	127470	Trèfle scabre, Trèfle rude	Angiospermes	Fabales	Fabaceae
Animalia	Trochoidea elegans (Gmelin, 1791)	163266	Troque élégante	Gastéropodes	Stylommatophora	Geomitridae
Animalia	Turdus merula Linnaeus, 1758	4117	Merle noir	Oiseaux	Passeriformes	Turdidae
Animalia	Tylopsis lilifolia (Fabricius, 1793)	65618	Phanéoptère liliacé, Phi.Inéroptère feuille-de-lys,	Insectes	Orthoptera	Tettigoniidae
Plantae	Ulmus minor Mill., 1768	128175	Orme mineur, Petit orme, Orme cilié, Orme champêtre,	Angiospermes	Rosales	Ulmaceae
Animalia	Uromenus rugosicollis (Audinet Serville, 1838)	65677	Ephippigère carénée	Insectes	Orthoptera	Tettigoniidae
Plantae	Urospermum dalechampii (L.) Scop. ex F.W.Schmidt, 1795	128255	Urosperme de Daléchamps, Salsifis de Daléchamps	Angiospermes	Asterales	Asteraceae
Plantae	Urtica dioica L., 1753	128268	Ortie dioïque, Grande ortie	Angiospermes	Rosales	Urticaceae
Plantae	Verbena officinalis L., 1753	128754	Verveine officinale, verveine sauvage	Angiospermes	Lamiales	Verbenaceae
Plantae	Veronica arvensis L., 1753	128801	Véronique des champs, Velvete sauvage	Angiospermes	Lamiales	Plantaginaceae
Plantae	Vicia bithynica (L.) L., 1759	129127	Vesce de Bithynie	Angiospermes	Fabales	Fabaceae
Plantae	Vicia lutea L., 1753	129225	Vesce jaune	Angiospermes	Fabales	Fabaceae
Plantae	Xeranthemum cylindraceum Sm., 1813	130515	Xéranthème cylindracé, Xéranthème fétide, Xéranthème	Angiospermes	Asterales	Asteraceae
Animalia	Zygaena erythrus (Hübner, 1806)	247040	Zygène des garrigues (La), Zygène rubiconde (La), Zygène écarlate (La), Zygène de Nîmes	Insectes	Lepidoptera	Zygaenidae